



capital deces irp auto y avoir droit ou pas car en invalidite et licencié

Par **fusca05?**, le **19/05/2019** à **22:27**

Mon épouse et décédé en avril 2019, il travaillait dans le secteur automobile depuis 1982; après une maladie cardiaque mis en invalidité au mois de décembre 2015, il avait une pension d'invalidité de la sécurité sociale et un complément par IRP auto, quand mon mari est décédé j'ai fait tous les dossiers pour pension réversion; et on m'a envoyé un dossier à remplir pour un capital décès de la part de IRP auto, aujourd'hui on me répond que je n'y ai pas droit sans explication, je ne comprend pas pourquoi.

Par **Visiteur**, le **19/05/2019** à **22:53**

BONJOUR (les CGU du site précisent que les formules de politesse sont requises).

Avant tout, il faut insister pour connaître la raison de ce refus.

Avez-vous bien regardé les conditions générales du contrat ?

Commencez par adresser une lettre de réclamation et contactez le médiateur

Lien [reclamations-comment-fois-je-proceder](#)

Par **P.M.**, le **19/05/2019** à **23:40**

Bonjour,

Il n'est pas sûr qu'il y ait un capital décès si votre époux percevait déjà une rente d'invalidité...

Si c'est quand même le cas, il faudrait savoir si votre époux n'avait pas désigné un bénéficiaire...

Il faudrait avant toute autre démarche obtenir une réponse claire de l'organisme pour la raison du refus...